



Paris, le 05/06/2019

Mail : contrat-spl@labanquepostale.fr
Tél : 09.69.36.88.44
Du lundi au vendredi sauf jours fériés
De 9H à 12H et de 14H à 17H

ETABLISSEMENT PUBLIC SOCIAL AR
STER
ESAT LA VIEILLE RIVIERE
Monsieur Le Directeur
1 rue René Cassin
BP 199
56308 PONTIVY CEDEX

Références :

Numéro du contrat de prêt : LBP-00006202
Date d'émission des conditions particulières : 05/06/2019

Monsieur Le Directeur,

J'ai le plaisir de vous adresser le contrat de prêt visé en référence constitué des conditions particulières, édités en 2 exemplaires, et des conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale version CG-LBP-SPL-2019-04.

Un exemplaire original des conditions particulières est à retourner signé par l'ensemble des parties avec l'ensemble des documents visés dans les conditions particulières à la rubrique "Conditions suspensives à l'entrée en vigueur du contrat de prêt" dans le délai indiqué et à l'adresse suivante :

La Banque Postale
CPX215 (OL)
115 rue de Sèvres
75275- PARIS CEDEX 06

Je vous remercie de votre confiance et reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Edouard AUCLAIR
Responsable Middle Office

DUPLICATA

Ces conditions particulières constituent un tout indissociable avec les conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale version CG-LBP-SPL-2019-04

Références :

Numéro du contrat de prêt : LBP-00006202

Date d'émission des conditions particulières : 05/06/2019

Prêteur : LA BANQUE POSTALE

société anonyme au capital de 4 046 407 595 euros immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 421 100 645 , ayant son siège social au 115 rue de Sèvres, 75 275 Paris Cedex 06, représentée par son représentant légal ou par toute personne dûment habilitée à cet effet, ci-après le "Prêteur".

Emprunteur : ETABLISSEMENT PUBLIC SOCIAL AR STER

dont le siège social est situé ESAT la vieille rivière 1 rue René Cassin, 56308 Pontivy CEDEX, immatriculée sous le numéro 265 613 364, représenté par son représentant légal ou par toute personne dûment habilitée à cet effet, ci-après l'"Emprunteur".

TRANCHE OBLIGATOIRE A TAUX FIXE DU 05/07/2019 AU 15/07/2039

- **Montant du prêt** : 1 800 000,00 EUR
- **Durée du contrat de prêt** : Du 05/07/2019 au 15/07/2039, soit 20 ans
- **Objet du contrat de prêt** : Financement de projet architectural global
- **Versement des fonds** : Le montant du prêt est versé en une seule fois avant la date limite du 05/07/2019, moyennant un préavis de 5 jours ouvrés TARGET/PARIS. A défaut de demande de versement à la date limite, le versement est alors automatique à cette date.
- **Durée d'amortissement** : 20 ans, soit 80 échéances d'amortissement.
- **Taux d'intérêt annuel** : Taux fixe de 1,22 %
- **Base de calcul des intérêts** : Mois forfaitaire de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- **Périodicité des échéances d'intérêts et d'amortissement** : Périodicité Trimestrielle
Jour de l'échéance : 15^{ème} d'un mois
- **Mode d'amortissement** : Constant
- **Remboursement anticipé** : Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Préavis : 50 jours calendaires

GARANTIES

• **Caution avec renonciation au bénéfice de discussion de la Ville de Pontivy**

Cautionnement la Ville de Pontivy à hauteur de 50 % du montant du crédit avec renonciation au bénéfice de discussion comprenant le principal, les intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires.

Production de la garantie : La non production de la garantie avant le 05/01/2020 entrainera l'exigibilité anticipée du prêt.

COMMISSIONS

• **Commission d'engagement** : 0,15 % du montant du prêt exigible(s) et payable(s) le 19/07/2019.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

• **Taux effectif global** : 1,24 % l'an
soit un taux de période : 0,309 %, pour une durée de période de 3 mois

Notification:	Prêteur	Emprunteur
	La Banque Postale CPX 215 (OL) 115 rue de Sèvres 75275- PARIS CEDEX 06	ETABLISSEMENT PUBLIC SOCIAL AR STER A l'attention de Monsieur Pierrick ROUSSEL ESAT La vieille rivière 1 rue René Cassin 56308 PONTIVY CEDEX
	Tél : 09.69.36.88.44 Courriel : contrat-spl@labanquepostale.fr	Tél : 02.56.62.30.05 Courriel : pierrick.rousseau@epsms.com

CONDITIONS SUSPENSIVES

L'entrée en vigueur du prêt est soumise à la production au prêteur au plus tard le 28/06/2019 et en tout état de cause 5 jours ouvrés TARGET/PARIS avant tout versement des fonds :

- Un exemplaire des conditions particulières dûment paraphées, datées et signées par un représentant qualifié et légalement habilité de l'Emprunteur, le cas échéant revêtu du tampon de la préfecture
- Une copie de l'acte administratif d'autorisation de création du préfet
- Une copie de la délibération de l'organe délibérant autorisant le recours au présent crédit publiée et le cas échéant notifiée selon les modalités appropriées et transmises au Directeur Général de l'ARS
- Une copie de la délibération transmise au contrôle de légalité ayant nommé le signataire du contrat ou l'ayant renouvelé dans ses fonctions
- Une copie à jour, le cas échéant, de la délégation de compétence et de la délégation de signature transmise au contrôle de légalité établissant les pouvoirs du signataire du contrat ou tout autre document pouvant ou devant être remis dans le cadre du contrat ainsi que les spécimens de signature de ces personnes
- Une copie de l'acte administratif d'autorisation délivrée conjointement par le président du conseil départemental et le directeur général de l'ARS publiée et le cas échéant notifiée selon les modalités appropriées et transmises au contrôle de légalité
- Une copie de la convention tripartite pluriannuelle ou du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM - pour l'ensemble des contrats venant à être renouvelés ou signés à compter du 1er janvier 2017) conclu avec les autorités chargées de l'autorisation (Conseil départemental et ARS, et, le cas échéant, avec les organismes de protection sociale)

Le déblocage des fonds est conditionné à la production au prêteur au plus tard 5 jours ouvrés TARGET/PARIS avant tout versement des fonds :

- Copie des éventuelles délégations de signature établissant les pouvoirs des signataires de(s) la Caution(s)
- Délibération exécutoire de garantie d'emprunt de l'organe compétent de la Caution

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Toutes les modalités de traitement des données à caractère personnel et les droits dont dispose l'Emprunteur, conformément à la réglementation relative à la protection des données, se trouvent dans les Conditions Générales

SIGNATURES

Fait en 2 exemplaires originaux.

L'emprunteur déclare expressément avoir reçu un exemplaire des conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale Marché des Bailleurs sociaux, des Entreprises publiques locales et des EPIC version CG-LBP-SPL-2019-04 auxquelles sont soumises les présentes conditions particulières et avoir pris connaissance de toutes les stipulations desdites conditions générales. En cas de contradiction entre les stipulations des conditions particulières et les stipulations des conditions générales, les stipulations des conditions particulières prévalent.

Pour l'emprunteur :

A _____, le ____/____/_____.

Nom et qualité du signataire :

Cachet et signature :

Pour le prêteur :

A Issy-Les-Moulineaux, le 05/06/2019

Edouard AUCLAIR

Responsable Middle Office

ANNEXE – TABLEAU D'AMORTISSEMENT INDICATIF

Rang	Date	Déblocage en EUR	Amortissement en EUR	Intérêts en EUR	Frais	Echéance en EUR	Capital restant dû après échéance en EUR
	05/07/2019	1 800 000,00	0,00	0,00	2 700,00	2 700,00	1 800 000,00
1	15/10/2019	0,00	22 500,00	6 100,00	0,00	28 600,00	1 777 500,00
2	15/01/2020	0,00	22 500,00	5 421,38	0,00	27 921,38	1 755 000,00
3	15/04/2020	0,00	22 500,00	5 352,75	0,00	27 852,75	1 732 500,00
4	15/07/2020	0,00	22 500,00	5 284,13	0,00	27 784,13	1 710 000,00
5	15/10/2020	0,00	22 500,00	5 215,50	0,00	27 715,50	1 687 500,00
6	15/01/2021	0,00	22 500,00	5 146,88	0,00	27 646,88	1 665 000,00
7	15/04/2021	0,00	22 500,00	5 078,25	0,00	27 578,25	1 642 500,00
8	15/07/2021	0,00	22 500,00	5 009,63	0,00	27 509,63	1 620 000,00
9	15/10/2021	0,00	22 500,00	4 941,00	0,00	27 441,00	1 597 500,00
10	15/01/2022	0,00	22 500,00	4 872,38	0,00	27 372,38	1 575 000,00
11	15/04/2022	0,00	22 500,00	4 803,75	0,00	27 303,75	1 552 500,00
12	15/07/2022	0,00	22 500,00	4 735,13	0,00	27 235,13	1 530 000,00
13	15/10/2022	0,00	22 500,00	4 666,50	0,00	27 166,50	1 507 500,00
14	15/01/2023	0,00	22 500,00	4 597,88	0,00	27 097,88	1 485 000,00
15	15/04/2023	0,00	22 500,00	4 529,25	0,00	27 029,25	1 462 500,00
16	15/07/2023	0,00	22 500,00	4 460,63	0,00	26 960,63	1 440 000,00
17	15/10/2023	0,00	22 500,00	4 392,00	0,00	26 892,00	1 417 500,00
18	15/01/2024	0,00	22 500,00	4 323,38	0,00	26 823,38	1 395 000,00
19	15/04/2024	0,00	22 500,00	4 254,75	0,00	26 754,75	1 372 500,00
20	15/07/2024	0,00	22 500,00	4 186,13	0,00	26 686,13	1 350 000,00
21	15/10/2024	0,00	22 500,00	4 117,50	0,00	26 617,50	1 327 500,00
22	15/01/2025	0,00	22 500,00	4 048,88	0,00	26 548,88	1 305 000,00
23	15/04/2025	0,00	22 500,00	3 980,25	0,00	26 480,25	1 282 500,00
24	15/07/2025	0,00	22 500,00	3 911,63	0,00	26 411,63	1 260 000,00
25	15/10/2025	0,00	22 500,00	3 843,00	0,00	26 343,00	1 237 500,00
26	15/01/2026	0,00	22 500,00	3 774,38	0,00	26 274,38	1 215 000,00
27	15/04/2026	0,00	22 500,00	3 705,75	0,00	26 205,75	1 192 500,00
28	15/07/2026	0,00	22 500,00	3 637,13	0,00	26 137,13	1 170 000,00
29	15/10/2026	0,00	22 500,00	3 568,50	0,00	26 068,50	1 147 500,00
30	15/01/2027	0,00	22 500,00	3 499,88	0,00	25 999,88	1 125 000,00
31	15/04/2027	0,00	22 500,00	3 431,25	0,00	25 931,25	1 102 500,00
32	15/07/2027	0,00	22 500,00	3 362,63	0,00	25 862,63	1 080 000,00
33	15/10/2027	0,00	22 500,00	3 294,00	0,00	25 794,00	1 057 500,00
34	15/01/2028	0,00	22 500,00	3 225,38	0,00	25 725,38	1 035 000,00
35	15/04/2028	0,00	22 500,00	3 156,75	0,00	25 656,75	1 012 500,00
36	15/07/2028	0,00	22 500,00	3 088,13	0,00	25 588,13	990 000,00
37	15/10/2028	0,00	22 500,00	3 019,50	0,00	25 519,50	967 500,00
38	15/01/2029	0,00	22 500,00	2 950,88	0,00	25 450,88	945 000,00
39	15/04/2029	0,00	22 500,00	2 882,25	0,00	25 382,25	922 500,00
40	15/07/2029	0,00	22 500,00	2 813,63	0,00	25 313,63	900 000,00
41	15/10/2029	0,00	22 500,00	2 745,00	0,00	25 245,00	877 500,00
42	15/01/2030	0,00	22 500,00	2 676,38	0,00	25 176,38	855 000,00
43	15/04/2030	0,00	22 500,00	2 607,75	0,00	25 107,75	832 500,00
44	15/07/2030	0,00	22 500,00	2 539,13	0,00	25 039,13	810 000,00

Rang	Date	Déblocage en EUR	Amortissement en EUR	Intérêts en EUR	Frais	Echéance en EUR	Capital restant dû après échéance en EUR
45	15/10/2030	0,00	22 500,00	2 470,50	0,00	24 970,50	787 500,00
46	15/01/2031	0,00	22 500,00	2 401,88	0,00	24 901,88	765 000,00
47	15/04/2031	0,00	22 500,00	2 333,25	0,00	24 833,25	742 500,00
48	15/07/2031	0,00	22 500,00	2 264,63	0,00	24 764,63	720 000,00
49	15/10/2031	0,00	22 500,00	2 196,00	0,00	24 696,00	697 500,00
50	15/01/2032	0,00	22 500,00	2 127,38	0,00	24 627,38	675 000,00
51	15/04/2032	0,00	22 500,00	2 058,75	0,00	24 558,75	652 500,00
52	15/07/2032	0,00	22 500,00	1 990,13	0,00	24 490,13	630 000,00
53	15/10/2032	0,00	22 500,00	1 921,50	0,00	24 421,50	607 500,00
54	15/01/2033	0,00	22 500,00	1 852,88	0,00	24 352,88	585 000,00
55	15/04/2033	0,00	22 500,00	1 784,25	0,00	24 284,25	562 500,00
56	15/07/2033	0,00	22 500,00	1 715,63	0,00	24 215,63	540 000,00
57	15/10/2033	0,00	22 500,00	1 647,00	0,00	24 147,00	517 500,00
58	15/01/2034	0,00	22 500,00	1 578,38	0,00	24 078,38	495 000,00
59	15/04/2034	0,00	22 500,00	1 509,75	0,00	24 009,75	472 500,00
60	15/07/2034	0,00	22 500,00	1 441,13	0,00	23 941,13	450 000,00
61	15/10/2034	0,00	22 500,00	1 372,50	0,00	23 872,50	427 500,00
62	15/01/2035	0,00	22 500,00	1 303,88	0,00	23 803,88	405 000,00
63	15/04/2035	0,00	22 500,00	1 235,25	0,00	23 735,25	382 500,00
64	15/07/2035	0,00	22 500,00	1 166,63	0,00	23 666,63	360 000,00
65	15/10/2035	0,00	22 500,00	1 098,00	0,00	23 598,00	337 500,00
66	15/01/2036	0,00	22 500,00	1 029,38	0,00	23 529,38	315 000,00
67	15/04/2036	0,00	22 500,00	960,75	0,00	23 460,75	292 500,00
68	15/07/2036	0,00	22 500,00	892,13	0,00	23 392,13	270 000,00
69	15/10/2036	0,00	22 500,00	823,50	0,00	23 323,50	247 500,00
70	15/01/2037	0,00	22 500,00	754,88	0,00	23 254,88	225 000,00
71	15/04/2037	0,00	22 500,00	686,25	0,00	23 186,25	202 500,00
72	15/07/2037	0,00	22 500,00	617,63	0,00	23 117,63	180 000,00
73	15/10/2037	0,00	22 500,00	549,00	0,00	23 049,00	157 500,00
74	15/01/2038	0,00	22 500,00	480,38	0,00	22 980,38	135 000,00
75	15/04/2038	0,00	22 500,00	411,75	0,00	22 911,75	112 500,00
76	15/07/2038	0,00	22 500,00	343,13	0,00	22 843,13	90 000,00
77	15/10/2038	0,00	22 500,00	274,50	0,00	22 774,50	67 500,00
78	15/01/2039	0,00	22 500,00	205,88	0,00	22 705,88	45 000,00
79	15/04/2039	0,00	22 500,00	137,25	0,00	22 637,25	22 500,00
80	15/07/2039	0,00	22 500,00	68,63	0,00	22 568,63	0,00

TOTAL	1 800 000,00	222 955,20	2 700,00	2 025 655,20
--------------	---------------------	-------------------	-----------------	---------------------

Le tableau d'amortissement ci-dessus résulte d'une simulation, il est fourni à titre indicatif et sans engagement.

ANNEXE MODELE DE DELIBERATION D'EMPRUNT

L'an , le , à ... heures

Le (La) (*désignation de l'organe délibérant*), légalement convoqué(e), s'est assemblé(e) au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. (Mme)

ÉTAIENT PRÉSENTS :

EXCUSÉS :

Le quorum étant atteint, le (la) (*désignation de l'organe délibérant*), peut délibérer.

M. (Mme) est élu(e) secrétaire de séance.

M. (Mme) rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 1 800 000,00 EUR.

Le (La) (*désignation de l'organe délibérant*) après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-SPL-2019-04 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Montant du contrat de prêt : 1 800 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 20 ans

Objet du contrat de prêt : Financement de projet architectural global

Tranche obligatoire à taux fixe du 05/07/2019 au 15/07/2039

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 1 800 000,00 EUR

Versement des fonds : 1 800 000,00 EUR versés avant la date limite du 05/07/2019

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,22 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité Trimestrielle

Mode d'amortissement : Constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Préavis : 50 jours calendaires

Commissions

Commission d'engagement : 0,15 % du montant du prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Pour copie certifiée conforme à l'original

A, le

(cachet, nom et qualité du signataire)

ANNEXE

MODELE DE DELIBERATION DE GARANTIE D'EMPRUNT

L'an [●], le [●], à [●] heures

Le (La) [désignation de l'organe délibérant], légalement convoqué(e), s'est assemblé(e) au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. (Mme) [●]

ÉTAIENT PRÉSENTS : [●]

EXCUSÉS : [●]

Le quorum étant atteint, le (la) [désignation de l'organe délibérant] peut délibérer.

M. (Mme) [●] est élu(e) secrétaire de séance.

Considérant l'Offre de financement d'un montant de 1 800 000,00 €, émise par La Banque Postale (ci-après « le Bénéficiaire ») et acceptée par ETABLISSEMENT PUBLIC SOCIAL AR STER (ci-après « l'Emprunteur ») pour les besoins de Financement de projet architectural global, pour laquelle la Ville de Pontivy (ci-après « le Garant ») décide d'apporter son cautionnement (ci-après « la Garantie ») dans les termes et conditions fixées ci-dessous.

VU [pour les Communes] les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales
ou [pour les Départements] les articles L 3231-4 et L 3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales
ou [pour les Régions] les articles L 4253-1 et L 4253-2 du Code général des collectivités territoriales
ou [pour les Communautés de Communes] l'article L 5111-4 et les articles L 5214-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
ou [pour les Communautés Urbaines] l'article L 5111-4 et les articles L 5215-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales
ou [pour les Communautés d'Agglomération] l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
ou [pour les Etablissements Publics Locaux] l'article L 5111-4 du Code général des collectivités territoriales
ou [pour les Métropoles hors Métropole de Lyon] l'article L 5111-4 et les articles L 5217-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales
ou [pour la Métropole de Lyon] les articles L 3611-3, L 3231-4 et L 3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2298 du Code civil ;

VU l'offre de Financement de La Banque Postale (annexée à la présente délibération)

DECIDE :

ARTICLE 1er : Accord du Garant

Le Garant accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 50,00 % (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du Contrat à venir entre l'emprunteur et le Bénéficiaire (ci-après « le Prêt »).

L'offre de prêt est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 : Déclaration du Garant

Le Garant déclare que la Garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

ARTICLE 3 : Mise en garde

Le Garant reconnaît être parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrit aux articles 1 et 4 du présent engagement.

Il reconnaît par ailleurs être pleinement averti du risque de non remboursement du Prêt par l'Emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière.

ARTICLE 4 : Appel de la Garantie

En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'Emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par

lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le Bénéficiaire au Garant au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée.

Le Garant devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le Bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'Emprunteur défaillant.

En outre, le Garant s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la Garantie.

ARTICLE 5 : Durée

La Garantie est conclue pour la durée du Prêt augmentée d'un délai de trois mois.

ARTICLE 6 : Publication de la Garantie

Le Garant s'engage à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L.2131-1 [pour les Communes] L.3131-1 [pour les Départements], L.4141-1 [pour les Régions], L.5211-3 [pour les Communautés de Communes, Communautés Urbaines, Communautés d'Agglomération, Etablissements publics locaux, Métropoles, Métropole de Lyon] et suivants du Code général des collectivités territoriales et à en justifier auprès du Bénéficiaire.

Publié le :

Transmis à la (sous)-préfecture le :

ou Certifié exécutoire le :

ou

Reçu à la (sous)-préfecture le (+ tampon) :